

Le CPPARM

des missions clefs

Structuration des filières

Rôle d'accompagnement

Le CPPARM met son expertise au service de tous les producteurs au travers de guides facilitant les mises en relation avec les principaux organismes de la filière, les aides à l'installation en PPAM et la structuration des groupements de producteurs.

Sud Aroma Bio : un programme collectif

Lancé par le CPPARM en 2011, Sud Aroma Bio a visé à développer la production des plantes à parfum, aromatiques et médicinales biologiques en France. C'est ainsi que cinq entreprises de négoce et/ou de transformation souhaitant accroître leur approvisionnement en France, et huit groupes de producteurs, ont eu pour objectif la mise en culture et la contractualisation de 200 ha de production en 3 ans. Ce projet a été soutenu par l'Agence Bio, FranceAgriMer, et les collectivités territoriales.

L'épice de Bourgogne : création d'un nouveau produit

Des producteurs de cassis de Bourgogne se sont réunis pour développer une épice élaborée à partir de bourgeons. Le CPPARM a coordonné les actions aboutissant à la création de ce produit : obtention de l'alimentarité, définition du process industriel de fabrication, détermination des critères optimaux de conservation et promotion. Le poivre de cassis® est commercialisé depuis 2011 et a remporté le label SIAL Innovation en 2012 au Salon International de l'Agroalimentaire.

Mission Gentiane : l'association Gentiana Lutea

La « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central » dont le CPPARM est maître d'œuvre depuis 2010, s'est construite avec le principal groupement de producteurs de PPAM de cueillette en Auvergne.

Dès 2014, le projet a réuni les conditions favorables à la création de l'association Gentiana Lutea. La construction d'une charte de production durable se poursuit aujourd'hui en partenariat avec les acteurs de la filière. Le projet, soutenu par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires), est financé par l'état et les régions du Massif central.



Appui et conseil sur la qualité et la sécurité

Le CPPARM appuie les groupements de producteurs dans les démarches d'amélioration de la qualité de leurs produits.

- Label Rouge et Indication Géographique Protégée (IGP)

Le CPPARM a piloté la mise en place et le suivi des modifications du Label Rouge Herbes de Provence et de l'IGP thym de Provence. Il s'occupe également du diagnostic de nouveaux signes de qualités de la filière.

- Déploiement des procédures qualité

Le CPPARM accompagne les structures dans leur démarche HACCP. Cet appui peut se généraliser aux systèmes qualité et aux documents uniques de gestion des risques.

Le CPPARM accompagne également les groupements de producteurs afin de répondre aux exigences qualité de leurs clients

- Guide de bonnes pratiques

Le CPPARM et Phytolia ont travaillé à la création d'un guide des bonnes pratiques qui se veut être un espace de ressources et d'informations sur la qualité. Cet outil est à la disposition de tous les acteurs de la filière (plus d'informations sur notre site internet, rubrique « actualités »)

- Accompagnement réglementaire

Le CPPARM apporte des éléments de réponse sur les questions réglementaires (alimentarité, étiquetage...)

Analyse et expertise

Le CPPARM réalise régulièrement des expertises sur la connaissance des marchés, ce qui permet à ses adhérents de mieux se positionner économiquement.

D'autre part, à la demande de ses adhérents ou sous forme de prestations, le CPPARM peut aussi engager différentes missions :

- Diagnostic économique et financier,
- Faisabilité économique et financière de projets stratégiques,
- Appui au montage de projets (recherches de financements...),
- Voyage d'études pour les adhérents (plantes aromatiques en Pologne en 2017, plantes à parfums en Espagne en 2015).

Le CPPARM
à votre écoute

Tel : +33 (0)4 92 72 47 62
E-mail : contact@cpparm.org
Site internet : www.cpparm.org

www.cpparm.org

CPPARM
comité des plantes à parfum
aromatiques et médicinales




FranceAgriMer